

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-12-19 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 19^e jour du mois de décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020
2. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022
3. Période de questions exclusivement sur le budget et le programme de dépense en immobilisation
4. Levée de l'assemblée

Rés.2019-12-332 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020

Le directeur général présente les prévisions budgétaires 2020 approuvées par les membres du conseil municipal.

Considérant que les prévisions budgétaires pour 2020 ont été étudiées et préparées en tenant compte des estimations des revenus et dépenses pour 2019 de la Ville de Portneuf;

Considérant que les recettes et les dépenses totales s'élèvent à 5 471 416 \$;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, soient acceptées telles que préparées et fasse partie intégrante de la présente résolution; lesquelles laissent voir des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 5 471 416 \$.

Rés.2019-12-333 Présentation et adoption du programme des dépenses d'investissement pour 2020-2021-2022

Le directeur général présente un résumé du programme des dépenses d'investissement pour les années 2020-2021-2022.

Considérant qu'en conformité avec l'article 473 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses d'investissement avant le 31 décembre de chaque année;

Considérant que ce programme laisse voir des dépenses de 4 486 425 \$ en 2020, 4 712 426 \$ en 2021 et de 1 341 260 \$ en 2022, soit une prévision des dépenses d'investissement pour les trois prochaines années de 10 540 111 \$.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE ledit programme soit adopté tel que présenté et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Période de questions exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisation

Début : 19 : 33 Fin : 20 : 36

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Bruno Cormier demande la levée de l'assemblée à 20 : 38 hres.

Maire

Greffière